# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le **Mercredi 12 juillet 2017**, sous la présidence, de **Monsieur Patrick BEILLON, Maire.**

**PRÉSENTS** : Christian BILLY, Daniel PASCO, Geneviève LAVIGNE, Yvette PENSIVY, Elsa LE CORRE, Werner ALONSO, Didier LOYER, Marina SAVARY, Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, Marie-Thérèse LE BIHAN, Karine GUILLAS, Sylvia COEFFEC, Dany CAMERLO, Marie-Annick BOUIT, Sébastien BANNWART, Jean-Claude FOUCRAUT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Sandrine BOURSE, Jean-Marc LE BRAS, Patrick MARTEAU, Séverine LAUNAY, Nicolas JEGO, Maryvonne TATARD.

***Nombre de Conseillers en exercice : 23***
***Présents : 17***
***Votants : 21***

*Madame BOURSE a donné procuration à Monsieur LOYER*
*Monsieur MARTEAU a donné procuration à Madame LAVIGNE*
*Monsieur LE BRAS a donné procuration à Monsieur BILLY*
*Madame TATARD a donné procuration à Madame PENSIVY*

## 1 – Secrétaire de séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Monsieur Sébastien BANNWART.**

## 2 - Création du nouveau site internet de la commune : choix du prestataire

Une consultation de trois prestataires a été effectuée le 20 mai dernier et avaient jusqu'au 12 juin 2017 pour répondre.

Les trois prestataires sollicités ont formulé une offre. Cependant, compte tenu de la technicité du sujet et d'un manque de temps pour effectuer des négociations et des auditions avec les candidats, l'analyse des offres n'a pu être faite pour la réunion du conseil municipal de ce jour.

Aussi, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de reporter ce bordereau à la prochaine séance, soit le 14 septembre prochain.

## 3 - Programme voirie 2017 : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux le programme prévisionnel 2017 de réfection de la voirie communale, validé par le conseil municipal du 23 mai 2017, sur les secteurs de Kerarnio, Le Grand Carné et Bopilio/Bodrevan, et évalué à 75 000€.

Une consultation d'entreprises a été effectuée et publiée dans le journal "Ouest-France" le 23 Juin 2017, selon la procédure de marché adapté.

Quatre entreprises susceptibles d'effectuer les travaux ont formulé une offre.

Monsieur le Maire précise qu'un curage de 7 kms de fossés est prévu dans ce marché, ainsi que le dérasement et le délignement des accotements. Il rappelle également que ces travaux d'entretien sont l'objet depuis l'année dernière d'une récupération de la TVA.

Monsieur LOYER demande si des variantes étaient proposées dans le marché, notamment sur la nature du revêtement.

Monsieur le Maire répond qu'aucune variante n'a été demandée et qu'il a été fait le choix d'un tapis d'enrobés.

Après analyse des offres, et conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation (valeur technique de la prestation 40 %, prix des prestations 60 %), Monsieur le Maire propose de retenir "l'offre économique et technique" qui lui semble la plus avantageuse pour la commune, à savoir celle présentée par **l'entreprise CHARIER TP basée à Theix-Noyalo** pour un montant total de **52 624,92€ TTC**.

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

☞ Le mandatement s'opérera à l'article 2315 de l'opération d'équipement n° 51 "Voirie Rurale" du budget général.

## 4 - Réfection de la toiture de l'école communale : Avenant au marché de travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de l'état d'un pan mur sur le toit de l'école, lequel est fissuré et dont le ressaut est également sujet à infiltrations d'eau.

Aussi, il propose de réaliser un bardage en zinc afin de protéger cette zone et d'éviter des infiltrations, ce qui n'avait pas été prévu au marché de travaux initial.

Il présente les caractéristiques de l'avenant proposé :

| Lot | Entreprise | N° Avenant | Montant du marché HT | Montant avenant HT | Montant marché après avenant HT | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 01 – Dépose – Couverture Zinc | LE NEVEU | 1 | 137 159,00 | + 4 263,50 | 141 422,50 | + 3,10 % |

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **accepte la réalisation des travaux supplémentaires** et approuve l'avenant tel que détaillé ci-dessus et autorise le Maire à signer l'avenant au marché de travaux considéré.

Monsieur BILLY informe les élus municipaux de l'état d'avancement des travaux et précise que le planning est respecté, mais que certaines finitions ne seront effectuées que début septembre.

☞ Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 à l'opération n° 109 (Groupe scolaire communal) – Article 2313.

## 5 - Budget annexe "lotissement" : recours à emprunt

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que l'opération de lotissement communal est retracée comptablement parlant dans un budget annexe. Ce budget est voté à l'équilibre et nécessite de contracter un emprunt afin d'honorer les dépenses avant d'effectuer un remboursement sur la vente des lots.

Quatre organismes bancaires ont été sollicités pour un recours à emprunt destiné à financer l'achat des terrains de la 2ème phase, les travaux de viabilisation et frais d'études de la 1ère phase, ainsi que l'avance de TVA avant récupération.

Deux organismes ont formulé une offre pour un ensemble de trois prêts d'un montant total de 947 000€ : 575 000€ pour la réalisation des travaux de la 1ère phase, 257 000€ pour l'achat des terrains de la 2ème phase et 115 000€ en attente de récupération de TVA.

Monsieur le Maire précise que, compte tenu du calendrier de dévolution des marchés publics, les travaux de viabilisation du lotissement ne débuteront qu'au mieux fin 2017 et qu'il n'est donc pas indispensable de réaliser ces emprunts dans l'immédiat.

Cependant, il explique que, compte tenu d'offres très intéressantes, valables jusqu'au 21 juillet uniquement, il pourrait être opportun de signer d'ores et déjà ces contrats de prêts car il n'est pas certain de pouvoir bénéficier des mêmes conditions à l'automne.

Monsieur FOUCRAUT estime que ça n'est pas gênant de bénéficier de cette trésorerie quelques mois en avance et que la trésorerie étant commune à l'ensemble des budgets de la collectivité, celle-ci servira également pour le budget principal dans l'attente de réaliser l'emprunt de 300 000€.

Monsieur BILLY estime quant à lui qu'il ne faut pas se précipiter, même s'il y a une offre très intéressante, car nous ne connaissons encore ni le montant des travaux ni le prix de vente.

Monsieur le Maire demande aux élus municipaux s'ils souhaitent réaliser ces emprunts tout de suite ou attendre l'automne.

Après discussion, et un vote à main levée, le conseil municipal, par 17 voix pour, 2 abstentions et 2 contre, **accepte** de réaliser ces emprunts tout de suite.

Monsieur le Maire présente les offres ainsi que les différentes modalités, notamment les possibilités entre taux fixe, taux variable et taux variable capé.

Après discussion, et un vote à main levée, le conseil municipal, par 18 voix pour, et 3 abstentions **décide** de contracter trois emprunts, auprès de La Banque Postale, aux caractéristiques suivantes :

**Emprunt n°1 :**

- Montant du contrat de prêt : 257 000€
- Objet : achat de terrains de la 2ème phase
- Durée : 12 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,31%
- Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes

- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

- Commission d'engagement : 0,15% du montant du contrat de prêt, soit 385,50€.

**Emprunt n°2 :**

- Montant du contrat de prêt : 575 000€
- Nature : prêt relais
- Objet : préfinancement des travaux dans l'attente de la vente de lots
- Durée : 3 ans à compter de la date de versement des fonds
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,450% l'an
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine
- Commission d'engagement : 862,50€ payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

**Emprunt n°3 :**

- Montant du contrat de prêt : 115 000€
- Nature : prêt relais
- Objet : avance de TVA avant récupération
- Durée : 2 ans à compter de la date de versement des fonds
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,450% l'an
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine
- Commission d'engagement : 400€ payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

## 6 - Budget principal : recours à emprunt

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que lors du vote du budget primitif 2017, un recours à emprunt à hauteur de 495 807€ était inscrit afin d'équilibrer le budget.

Compte tenu de la projection des facturations en 2017 et de l'avancement des projets, l'emprunt nécessaire s'élèverait à **300 000€**.

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités et ont formulé une offre.

Cependant, compte tenu du niveau de trésorerie suffisant pour l'instant et de la possibilité de recourir à une ligne de trésorerie de 200 000€ auprès du crédit agricole, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de reporter ce bordereau et de contracter cet emprunt à l'automne voire la fin de l'année 2017.

# QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

## ⌦ *Présentation du plan du futur lotissement "La Chênaie"*

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que la consultation des entreprises dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement communal sera lancée dans les prochains jours et que le conseil municipal de septembre ou octobre sera amené à se prononcer sur l'attribution des marchés de travaux.

Il précise qu'au vu du résultat de cette consultation, le prix de vente pourra être fixé, à partir de l'automne, et les travaux démarreront au mieux en décembre 2017 ou janvier 2018.

Avant le lancement de la consultation des entreprises, Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux du plan d'ensemble de l'aménagement du lotissement communal et du secteur de la rue Jacques Prévert qui accueillera 7 maisons individuelles construites par Espacil.

## ⌦ *Installation d'une alarme anti-intrusion à l'école communale*

Compte tenu de la décision du conseil municipal du 30 juin dernier d'équiper toutes les classes de l'école communale Jean-Marie Boëffard d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur portable, Monsieur le Maire propose l'installation d'une alarme anti-intrusion pour un montant de 1 792,37€ TTC par la société DC Energie, dès la rentrée prochaine.

Après discussion, et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **accepte** la proposition.

## ⌦ *Plateau ralentisseur Rohel*

Madame SAVARY estime que le plateau ralentisseur qui vient d'être installé sur le secteur de Rohel est très abrupt et n'est pas utile à cet endroit car il n'impose de ralentir qu'à Rohel et ensuite les voitures accélèrent de nouveau au passage de Kervy.

Monsieur LOYER répond que l'objectif est de travailler sur les entrées de zone agglomérée afin de casser la vitesse et que ce secteur, aujourd'hui limité à 70 km/h, sera intégré à l'agglomération et donc limité à 50 km/h. Il précise également qu'ensuite, il sera opportun de rajouter un plateau sur le secteur de Kervy afin d'éviter aux véhicules d'accélérer de nouveau.

## ⌦ *Compte rendu des diverses commissions et démarches informatives*

**♦ Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC**

Compte-rendu de la réunion du 10 juillet dernier de restitution de l'étude menée par Arc Sud Bretagne sur la clarification de l'exercice de la compétence petite enfance, enfance et jeunesse

**♦ M. Christian BILLY**

Compte-rendu de la commission communautaire « Emploi - formation ».

## ⌦ ***Dates à retenir***

- ***Juillet et Août*** : Expositions Chapelle de Benguë
- ***Vendredi 14 juillet*** : Fête du 14 juillet de la municipalité
- ***Mercredi 19 juillet à 18h00*** : Visite théâtrale du village de Bourgerel « *Dans les pas de Victorine* »
- ***Jeudi 20 juillet à 15h00*** : Circuit du patrimoine
- ***Samedi 22 et dimanche 23 juillet*** : Cochon grillé Hand-ball
- ***Mardi 25 juillet à 14h00*** : Visite du patrimoine
- ***Mercredi 26 juillet*** : Concours des retraités de boules de Bourgerel
- ***Mercredi 26 juillet*** : Soirée estivale supporters de musique de la Jeune France
- ***Samedi 5 Août*** : Loto du Football
- ***Dimanche 6 août*** : Noce Bretonne
- ***Les 5, 6 et 7 août*** : Concours de Boules de Bourgerel
- ***Mardi 8 août à 14h00*** : Visite du patrimoine
- ***Mercredi 9 août à 18h00*** : Visite théâtrale du village de Bourgerel « *Dans les pas de Victorine* »
- ***Du lundi 21 août au lundi 4 septembre*** : Enquête publique relative au projet de création d'un chemin rural
- ***Mardi 22 août à 14h00*** : Visite du patrimoine
- ***Samedi 26 août*** : Couscous Musique Jeune France
- ***Dimanche 27 août*** : Vide grenier école Jean-Marie BOËFFARD
- ***Lundi 28 août à 15h00*** : Circuit du patrimoine
- ***Mardi 5 septembre à 14h00*** : Visite du patrimoine
- ***Mercredi 6 septembre à 16h30*** : Réunion du comité de pilotage relatif à l'étude diagnostique de fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées
- ***Jeudi 14 septembre à 20h00*** : Réunion du Conseil Municipal

***La séance est levée à 22h10***
**Rédacteur** : Elen LE BERRIGAUD

Fait à NOYAL-MUZILLAC, le 13 juillet 2017
Le Maire,
Patrick BEILLON